

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS152

présenté par  
Mme Janvier, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 12, après le mot :

« publicitaires »,

insérer les mots :

« hors messages radiodiffusés ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« télévisés »,

supprimer les mots :

« ou radiodiffusés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les messages publicitaires radiodiffusés des obligations de prévention des risques encourus par un usage excessif des écrans.